



Commune d'ESPERAZA  
**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2024 -10H00**  
Salle du Conseil -Mairie Espérazza

**Séance du 23 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois Mars, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

Date de la convocation :  
18/03/2024

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	13
Dont pouvoir(s) :	1

**PRESENT(E)S:** SOULA Christian-FROMILHAGUE Olivier-PONS Marie-Aude-BOUCABEILLE Frédéric-DAROT Rose-Marie-MORANDI Jérôme-ANDREWS Elvire- RUMEAU Hervé-SAN MARTIN Gaël-GRAND Cécile-CAZAUD Patrick-ANGOT Céline

**PROCURATIONS:** Sandrine GUEROUT à Jérôme MORANDI

**ABSENTS/EXCUSE (E)S:** LEMEUR Patricia - LE MORVAN Julie-ALBERO Caroline-FERRER Jérémie-LUCATO Maël -MEKKI Dalila  
Monsieur Olivier FROMILHAGUE volontaire est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
2. Création de 2 contrats saisonniers en CDD au service Technique
3. Création d'un CDD d'un agent contractuel ASVP
4. Subvention en faveur de l'école sportive d'Esperaza (E.S.E) année scolaire 2024-2025
5. Approbation du compte financier unique 2023 (budget général et annexe)
6. Affectation des résultats-Exercice 2023 (budget général et annexe)
7. Vote des taux d'imposition 2024
8. Vote du budget primitif 2024(budget général et annexe)
9. Attribution des subventions 2024 aux associations

**OUVERTURE DE LA SEANCE : 10H00**

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2024**

*Il a été constaté une erreur sur le résultat de la délibération n°4 - Signature de la charte de l'arbre et du paysage du Conseil Départemental de l'Aude -La délibération est non pas rejetée mais adoptée, la délibération sera corrigée en ce sens*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**1. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer : 1 emploi d'ATSEM ppal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33 heures hebdomadaire) à un agent lauréat du concours « session 2023 »

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2. Création de 2 contrats saisonniers en CDD au service Technique**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. Le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au service technique durant l'été en raison des manifestations, de la fréquentation du marché forain et pour pallier les congés d'été du personnel permanent. Il propose au conseil municipal : De créer, **Du 15 juillet 2024 au 31 août 2024** - 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ; Du **1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 2024** - 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures trente.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

##### **3-Création d'un CDD d'un agent contractuel ASVP**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité il est proposé le recrutement d'un agent contractuel ASVP pour une période de 2 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 août 2024 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'Agents de Surveillance de la Voie Publique à temps complet.

Mme ANGOT demande si les agents de la PM prennent chacun 4 semaines de congé en été, et combien de jours de congés ils ont. La réponse du maire est : oui ; ils ont environ 5 semaines par an, plus RTT et récupération

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

##### **4-Subvention en faveur de l'école sportive d'Esperaza (E.S.E) année scolaire 2024-2025**

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention entre l'école sportive Espérazannaise (ESE) et la commune, prévoit que cette dernière accorde une aide forfaitaire annuelle pour couvrir les frais normaux des activités et remplir une mission communale en lieu et place de la mairie pour assurer le fonctionnement des ateliers périscolaires

##### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Au vu du budget prévisionnel de l'association, d'attribuer une somme de fonctionnement de 4300 € pour l'année scolaire 2024-2025 (somme identique en 2023-2024)

Les crédits sont disponibles

Mme ANGOT demande pourquoi cela ne fait pas partie des subventions aux associations, le maire répond qu'il s'agit d'une convention, le maire précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un budget de fonctionnement.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**

##### **5-Approbation du compte financier unique 2023 (budget général et annexe)**

L'assemblée est invitée à désigner un(e) président(e) de séance pour le vote des CFU 2023 du budget principal et annexe conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur le maire propose de désigner Jérôme MORANDI-Monsieur MORANDI, Président de séance soumet à l'assemblée délibérante, les CFU du budget principal et du budget Eau et Assainissement Pour chaque Budget il détaille les sections avec le comparatif de l'année N-1

- 1- Section fonctionnement les dépenses et les recettes
- 2- Section Investissement les dépenses et les recettes

Plusieurs questions concernant le détail des chapitres sont posées, Mr MORANDI et Mme La DGS donnent les explications

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES :	2 254 05.76	310 331.77	2 564 367.53
RECETTES :	2 557 096.02	333 501.46	2 890 597.48
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE (clôture)	303 060.26	23 169.69	326 229.95
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	857 104.69	-181 836.88	675 267.81
RESULTAT CUMULE	1 160 164.95	-158 667.19	1 001 467.76
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMRNT	FONCTIONNEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE

DEPENSES :	183 995,88	201 275,49	385 271,37
RECETTES :	108 106,05	125 179,09	233 285,14
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	- 75 889,83	- 76 096,4	-151 986,23
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	326 935,19	136 683,74	463 618,93
RESULTAT CUMULE	251 045,36	60 587,34	311 632,7

**ADOPTE A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**

**6-Affectation des résultats-Exercice 2023 (budget général et annexe)**

Le conseil Municipal, après avoir entendu les CFU du BUDGET GENERAL et du budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023. Constatant que les comptes présentent les résultats suivants :

**- Budget Général**

Budget gal	Résultat CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 181 836,88	23 169,69	- 158 667,19
FONCT	857 104,00	303 060,26	1 160.164,26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 160 164,95
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation en dépenses investissement (001) Solde d'exécution section Investissement	158 667,19
Affectation en recette de Fonctionnement à l'excédent reporté de fonctionnement (Ligne 002)	1 001 497,76

Cela implique l'Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (Ligne 002) du budget général qui sera de : **1 001 497,76 €**

- **ADOPTE A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**
- **Budget Eau et Assainissement**

Budget Eau	Résultat CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	136 683,74	-70 596,40	66 087,34
FONCT	326 935,19	- 81 389,83	245 546,36

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	311 633,70
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation en dépenses investissement (001) Solde d'exécution section Investissement	66 087,34
Affectation en recette de Fonctionnement à l'excédent reporté de fonctionnement (Ligne 002)	245 545,39

Cela implique l'Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (Ligne 002) du budget eau et assainissement qui sera de : **245 545,36 €**

## ADOpte A L'UNANIMITE – 1 ABtENTION (Mme ANGOT)

### 7-Vote des taux d'imposition 2024

Le maire propose de baisser les taux d'imposition de la TFB baisse de 3% ; le non bâti de 3.24% et la TH de 1.05%,

2023				2024			
	Bases 2023	Taux votés	Produit 2023		Bases 2024	Taux votés	Produit 2024
TF	2 269 000,00	60,59	1 374 787	TF	2 374 000,00	57.59	1 367 187,00
TFNB	15 700,00	65,43	10 273	TFNB	16 200,00	62.19	10 075,00
TH	711 503,00	21,19	150 768	TH	628 400,00	20.14	126 560.00
			<b>1 535 828</b>				<b>1 503 822.00</b>

Le résultat attendu serait

Produit attendu 2024	Allocation compensatrices	Contribution FNGIR	Coefficient. Correcteur	Montant total prévisionnel 2024
1 503 822	+31 967	-232 629	-192 837	1 110 323 €

Mme ANGOT s'étonne que la commune diminue de cette façon ses recettes de 80.000€ en 2024, soient 400 milles € sur 5 ans alors que le conseil municipal a voté contre certaines mesures sociales qui sont bien moins couteuses telle que la suppression du tarif réduit à la médiathèque, pour les personnes en difficultés financières. Le maire répond que sur le plan social beaucoup de choses ont été faites (famille rurale, petits frères des pauvres, Médecins du monde et territoire zéro chômeurs projet en cours.) La baisse des taux pourra rendre la ville plus attractive.

Le maire explique qu'il souhaite aussi une baisse des taux sur notre commune parce que par rapport à la baisse du pouvoir d'achat, des petites retraites et des difficultés de tout un chacun, il lui semble important de faire un geste pour les administrés

Mme ANGOT répond, que bien qu'elle comprenne le bien-fondé de la proposition pour les intérêts individuels, sur le plan de l'intérêt communal à moyen terme, cette baisse des taux engendre des pertes d'argent pour la commune. Ce manque à gagner seraient pourtant largement utile pour des investissements tels que l'entretien des réseaux vétustes. L'état de la voirie est évoqué, le maire explique que pour la voirie le cout est de 1M€ le Km.

Et il y a 18 km sur Espéraza.

Madame Angot propose une diminution de 1 ou 1.5 % mais la proposition n'est pas mise au vote.

Un débat sur les investissements anime l'assemblée, le maire répond qu'il détaillera lors du vote du budget.

Un comparatif sur les taux des communes du département est projeté, ce qui provoque de nombreux commentaires.

## ADOpte A LA MAJORITE – 1 CONTRE (Mme ANGOT)

### 8- Vote du budget primitif 2024(budget général et annexe)

Le maire présente les budgets

**A- Le projet de budget primitif du budget général pour l'année 2024 s'équilibre de la manière suivante :**

BP 2024-Budget Général	Dépenses	Recettes
Balance générale	3 557 024,05	3 557 024,05
Fonctionnement	2 952 374,59	2 952 374,59
Investissement	604 649.46	604.649.46

**Les débats s'orientent sur les investissements, le maire explique que les projets sont les suivants mais rien n'est figés**

- Rénovation des vestiaires et éclairage du stade Jean Biart (Cout estimatif global études et travaux : 115 705 €)
- Achat et installation d'un Branchiosaure (Cout estimatif 5 500 €)
- Changement des coffrets électriques non conformes (Cout estimatif 35000 €)
- Les projets à l'étude sont
- Achat et installation de toilettes publiques autonettoyantes (Cout estimatif sans les travaux d'assainissement 50 000 €)
- Rénovation du camping (Cout estimatif 50 000 €)
- Travaux d'aménagement d'un Parking (travaux en régie pris sur les dépenses de fonctionnement)

Mme ANGOT demande ce qu'il en est de l'investissement pour l'école : le maire répond que le lancement des travaux se fera en fin d'année et que les investissements seront sur le budget de 2025, que les études sont en cours (diagnostic amiante) que les besoins doivent être définis précisément pour le montage du marché public.

Pour le parking l'aménagement est prévu derrière le monument aux morts (non goudronné), Mme GRAND remarque qu'il n'est pas très visible, le maire répond qu'une signalétique sera mise en place. S'en suit un débat sur le camping, Mme ANGOT demande si les 50 000 euros concernent aussi la rénovation de la maison, la réponse est négative, le coût serait beaucoup plus élevé, mais il s'agit dans un premier temps de réaménager le site, pour cela, la visite de sécurité prévue fin avril nous éclairera sur les dépenses réelles à faire. Il faudra aussi réfléchir au gardiennage, donc rénover la maison pour y loger un gardien. Mme ANGOT évoque la gérance et des candidats potentiels, le maire répond qu'il faudra faire tout de même les aménagements.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**

#### **B- Le projet de budget primitif du budget ANNEXE Eau et Assainissement pour l'année 2024 s'équilibre de la manière suivante**

<b>BP 2024-Budget Eau et Assainissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Balance générale	683 216,44	683 216,44
Fonctionnement	354 134,85	354 134,85
Investissement	329 081,59	329 081,59

Le maire explique que les investissements sur nos réseaux d'eau commencés il y a 3 ans vont continuer Le transfert de compétence vers la Communauté des communes est évoqué.

Mme ANGOT dit qu'il faut se mobiliser pour empêcher ce Transfert, le maire répond que c'est la loi, cela sera donc difficile, même s'il reconnaît que ce transfert va poser beaucoup de complications

### **ADOPTE A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**

#### **9-Attribution des subventions 2024 aux associations**

Mr Olivier FROMILHAGUE, 1<sup>er</sup> adjoint et délégué aux associations présente les attributions des subventions et conduit le débat sur l'attribution des subventions aux associations.

3EME AGE	200	ECOLE PETANQUE	300
ACCA CHASSE	900	ECOLE TIR CLUB TIR SPORTIF	400
AFDAIM	50	FCQ (Football)	400
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1500	JEUNES SAPEURS POMPIERS HVA	80
AMIS GAUDISSARD	80	JOYEUX FECOS	700
ANCIENS COMBATTANTS	300	LIGUE CONTRE LE CANCER	500
APPE ACTIVITES PHYSIQUES	150	MJC	1200
ARPAL FF RUGBY-EDR	700	NEONS (Théâtre)	120
ASE FOOTBALL	3000	OSCAR	800
AU FIL DE L'AUDE DES MOTS	100	PECHE-GAULE ESPERAZANAISE	200
COES (Rugby)	4500	PREVT ROUTIERE	100
COLLEGE FSE COUIZA	1000	RESTO CŒUR	80
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	700	UBE -UNION BOULISTE ESPERAZA	600
DESSIN	80	CHAMBRE DES METIERS ARTISANAT	226
Les ECOLIERS Esp (Ecole Elémentaire)	1300	CAPEL ART	100
VOX VALIS	100		

**TOTAL : 20 466, 00 €**

Mme ANGOT demande pourquoi il n'y a pas de subventions pour l'association qui s'occupe des chats errants ; Mr Fromilhague répond qu'ils n'en n'ont pas fait la demande.

Mme ANGOT demande pourquoi le musée de la Chapellerie n'apparaît pas, le maire répond que nous avons une convention avec la mairie que nous mettons 1 agent à disposition 24h30 par semaine, que nous payons la part du foncier du bâtiment et les fluides.

Mme PONS demande pourquoi il y a le COES, Mr Fromilhague répond que le COES redémarre à la rentrée et qu'aujourd'hui ils sont associés à l'ARPAL mais les licences et les cotisations sont toujours COES.

Mr le maire explique qu'il n'y a pas de financement au CARI cette année, l'association ne gèrera plus les fêtes locales, mais uniquement les marchés nocturnes.

**ADOpte A L'UNANIMITE – 1 ABTENTION (Mme ANGOT)**

**Clôture de la séance à 12H30**

La secrétaire de séance  
Olivier FROMILHAGUE



Le Maire  
Christian SOULA

